



<p><b>Secrétariat général</b>  <b>Délégation à la mobilité et aux carrières</b></p> <p><b>78, rue de Varenne</b>  <b>75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de mobilité</b></p> <p><b>SG/DMC/2018-651</b></p> <p><b>04/09/2018</b></p>
---	---

**Date de mise en application :** 01/09/2018

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 04/09/2018

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Avis de vacance de l'emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) Guyane.

**Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF  
DDT(M)  
DD(CS)PP

JORF n°0201 du 1 septembre 2018

Texte n°77

**Avis de vacance de l'emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Guyane)**

L'emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane sera prochainement vacant.

Placé sous l'autorité du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture. Il collabore notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet stratégique et en assure le suivi d'exécution et coordonne la contribution de la direction à l'élaboration des projets stratégiques de la préfecture. Il est associé aux missions de pilotage et de gestion des moyens financiers et des ressources humaines. Il organise la contribution de la direction à la défense zonale et est associé à l'identification et au pilotage des plans d'anticipation des crises.

Cet emploi est classé en groupe IV au sens du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat régis par le décret précité.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention du secrétaire général par intérim (secretariat-cab.sg@agriculture.gouv.fr), avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières (claudine.lebon@agriculture.gouv.fr), 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP.